

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| DOSSIER les emplois tremplin | P 1-2 |
| EN BREF l'actualité de l'UREI-îdf | P 2 |
| REGARDS une rencontre fructueuse | P 3 |
| FOCUS SUR... Bio Yvelines Services | P 3 |
|  | |
| L'ESSENTIEL petit à petit, l'EI fait son nid... | P 4 |
| EN ACTES dernières nouvelles de l'IAE | P 4 |
| AGENDA | P 4 |

dossier

les emplois Tremplins

LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE A VOTÉ EN OCTOBRE 2004, LE DISPOSITIF « EMPLOIS TREMPIN », ENTRÉ EN VIGUEUR EN JANVIER 2005. DÉCRYPTAGE.

Mille emplois Tremplins sont prévus en Île-de-France pour 2005 et dix mille à l'horizon 2010. Les dossiers arrivent rapidement à la Région : plus de deux cent cinquante demandes sont déjà en cours d'instruction par les services.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi, à des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 45 ans et aux personnes en situation de handicap sans condition d'âge d'accéder à un emploi pérenne. Le contrat doit donc être conclu sous la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Attention : la création du ou des postes ne doit pas intervenir avant l'accord de la

Région, et du Département en cas de cofinancement par un Conseil général. Il faut donc anticiper le besoin avec un délai suffisant, tenant compte du temps nécessaire à l'instruction et au passage en commission.

Les entreprises d'insertion sont éligibles à ce dispositif, dans la mesure où elles ont une existence légale de 2 ans minimum, ce quel que soit leur statut juridique.

LE RECRUTEMENT DES SALARIÉS "EMPLOI TREMPIN" DEVRA RÉPONDRE À DES BESOINS ÉMERGENTS OU NON SATISFAITS.

Le recrutement des salariés « emplois Tremplin » devra répondre à des besoins émergents ou non satisfaits et apporter des services liés à la vie quotidienne – notamment dans l'accompagnement à l'emploi, la culture, l'environnement, la santé, l'économie sociale et solidaire, le tourisme.

Les premiers contrats ont déjà été signés : deux chauffeurs accompagnateurs, qui ont pris leurs fonctions au sein d'une association spécialisée dans les services de proximité pour les personnes âgées.

L'aide du Conseil régional est double : une aide à la rémunération, par poste, pendant une durée de 6 ans, plafonnée à 15 000 € par an sur les trois premières années, puis une aide dégressive de 12 000 €, 11 000 € et 10 000 € les trois dernières années.

Ce financement et les éventuels cofinancements sur le poste ne pourront en aucun cas couvrir la totalité du salaire : 10 % au moins devra rester à la charge de l'employeur.

Le dispositif relève d'une
(Suite page 2)

éditorial

des missions et des moyens

DIDIER BONNAVAUD
PRÉSIDENT

A plusieurs reprises, j'ai pu souligner la nécessité et l'importance de disposer d'une fédération régionale forte, pour mieux défendre les intérêts des entreprises d'insertion par la production ou le travail temporaire. Ces derniers mois, les instances dirigeantes de l'UREI ont œuvré à redéfinir les missions et les objectifs de notre association. Cela se traduit notamment par la volonté de se rapprocher encore plus des besoins de nos adhérents, un renforcement de l'accueil des porteurs de projets, la qualification des projets sociaux et économiques des entreprises adhérentes, une attention particulière sur l'émergence de nouveaux créneaux d'activités, etc. Pour mener à bien ces missions, l'UREI IDF a récemment développé et adapté ses outils de communication à destination de ses adhérents et partenaires privilégiés (observatoire, site Internet, « boîte à outils »). Mais, pour pérenniser nos actions, créer de nouveaux services aux adhérents, il est nécessaire de se doter de nouveaux moyens logistiques, matériels et humains. C'est pourquoi, désormais, nous défendons les missions globales de l'UREI, afin d'acquiescer des financements structurels et non plus conjoncturels, en complément des cotisations des entreprises adhérentes.

(Suite de la page 1)

initiative régionale, les salaires versés au titre d'un emploi Tremplin ne sont donc pas exonérés des charges sociales, exonérations que seul l'État peut décider.

L'attribution du financement au poste est soumise à une obligation de formation du salarié, qui pourra bénéficier d'un bilan de compétences, d'un accompagnement en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une formation financée par la Région à hauteur de 1500 € en moyenne.

A cette aide financière de la Région peuvent s'ajouter d'autres financements, notamment de la part des Conseils généraux.

L'Essonne et la Seine-et-Marne ont déjà acté leur participation au financement des emplois Tremplin.

L'Essonne offre une aide à la rémunération calculée sur la base de 15 % du SMIC brut chargé par poste créé et par an, pendant 6 ans (3390 € en 2005).

La Seine-et-Marne participe quant à elle au financement de la rémunération des emplois Tremplin en versant à l'employeur une subvention dégressive par palier annuel de 500 € sur 6 ans (de 3000 € la première année à 500 € la sixième.)

D'autres Conseils généraux ont déjà prévu de participer à ce programme selon leurs critères propres.

Le dossier type unique devra être retiré auprès des services de la Région, ou du Département si celui-ci cofinance.

Si le dossier est validé par les financeurs, une convention sera signée, formalisant les engagements des contractants. À l'instar du dispositif emplois Jeunes, le CNASEA assurera les paiements mensuellement et par avance.

Quelques points à souligner : la structure peut proposer la création de 5 postes emploi Tremplin au maximum (sous réserve des crédits disponibles votés chaque année par le Conseil régional.) Elle devra créer et pourvoir effectivement les postes dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la convention.

Enfin, pour mémoire, le contrat de travail est de droit commun et bénéficie de l'ensemble des dispositions des conventions et accords collectifs de votre entreprise.

Infos et téléchargement des dossiers :
<http://emplois-treplins.iledefrance.fr>

regards

une rencontre fructueuse

À l'initiative de l'Urei Île-de-France et de la CFDT s'est tenue, le 18 mars dernier, une rencontre entre des élus de comités d'entreprise et les réseaux de l'IAE.

L'Urei était largement représentée puisque plus de 10 responsables d'entreprises s'étaient déplacés ; de nombreux autres avaient fait parvenir des documentations. Membres du Conseil d'administration et salariés de la fédération étaient égale-

ment présents, qui ont pu exposer les objectifs et moyens de notre réseau.

Nous avons ainsi pu nous adresser directement à des partenaires potentiels, en leur présentant l'offre des différentes entreprises d'insertion, leurs prestations et les conditions dans lesquelles celles-ci peuvent être rendues.

L'objectif de cette rencontre était d'explorer de nouveaux débouchés

économiques pour nos adhérents. Ainsi, des partenariats sont d'ores et déjà en voie de concrétisation et de nouvelles formes de coopération envisagées.

Les Comités d'entreprise sont des acteurs économiques importants, qui véhiculent le plus souvent des valeurs de solidarité proches des nôtres. Les collaborations locales ne peuvent être que mutuellement profitables.

en bref

MENSUALISATION

La procédure de mensualisation soulève beaucoup de questions dans le réseau, voire de rumeurs. Celle notamment concernant un gel des crédits 2004 et 2005 a été officiellement démentie.

Des interrogations se sont également posées quant aux implications du financement FSE prévues pour certaines EI. Sur ce point, le projet de dossier unique, à transmettre aux DDTEFP, est plutôt simplifié et impliquera la seule production des bulletins de salaire des salariés en insertion (justification du financement FSE en cas de contrôle sur site).

Enfin, les demandes de conventionnement seront étudiées en CDIAE, puis transmises à la CTS (Commission Technique Spécialisée) pour la contrepartie FSE. Les CTS se tiennent mensuellement sur l'Île de France, et la DRTEFP envisage de faire passer le maximum de dossiers à la commission du 23 juin 2005. La circulaire prévoit par ailleurs une possibilité de recours à une consultation écrite en cas d'urgence.

Mais si on peut craindre des dysfonctionnements et retards pour la mise en œuvre opérationnelle pendant cette année de transition, la DGEFP rappelle dans les dernières circulaires son souhait de voir les DRTEFP aboutir à une organisation simplifiée.

Nous invitons nos adhérents à nous remonter en temps réel toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer ; nous serons de notre côté particulièrement vigilants et réactifs face aux perturbations engendrées par la mise en place de cette nouvelle procédure.

LES AIDES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE PARIS À L'IAE

Afin d'accroître le recrutement d'allocataires parisiens du RMI et favoriser leur retour vers le marché du travail, les EI peuvent bénéficier, en plus de la subvention versée par l'Etat, d'un dispositif d'aide de la part du Conseil général de Paris.

Par délibération du 21 mai 2001, les EI, quel que soit leur statut, ont droit à un financement de 600 € mensuels (7200 € annuels) par poste équivalent temps plein occupé par un allocataire parisien du RMI.

Au 31 décembre 2004, quatorze structures parisiennes d'insertion ont bénéficié du soutien du département de Paris, et neuf entreprises non parisiennes employant des Rmistes parisiens ont également obtenu cette subvention.

De la même manière, les EITT peuvent solliciter le soutien du Département lorsqu'elles recrutent des allocataires parisiens du RMI (4 € de l'heure, soit 7280 € par poste équivalent temps plein). Deux EITT hors Paris ont déjà été soutenues par le Département.

Contact : Direction du développement économique et de l'emploi. Bureau de l'insertion et de l'économie solidaire - tel : 01 53 02 48 09

focus sur...

Bio Yvelines Services : compost d'insertion

ENTREPRISE D'INSERTION CRÉÉE EN 1998, BIO YVELINES SERVICES A ANCRÉ SON PROJET ÉCONOMIQUE SUR DES BESOINS LOCAUX. SA VIABILITÉ CONSOLIDÉE, ELLE S'ATTACHE DÉSORMAIS À AFFINER SES PARCOURS D'INSERTION.

Beaucoup d'entreprises d'insertion occupent des niches porteuses et investissent le potentiel économique exploitable sur un territoire donné. C'est le cas de **Bio Yvelines Services**, qui est parvenue à faire sa place localement sur un marché par ailleurs dominé par ONYX et Nicollin.

Dans un environnement sylvestre, entre une gare de fret SNCF — dont elle occupe d'anciens bâtiments — et un camp militaire, Bio Yvelines Services prospère sur le terreau fertile du déchet vert. Elle stocke ceux de 8 villes (Versailles, Viroflay, Saint-Cyr,...), les transforme, puis redistribue le produit final vers l'agriculture biologique, la filière bois énergie et la viticulture.

Sur une plate-forme de six mille mètres-carrés, un vaste hangar, planté au milieu d'amas de branches, de montagnes de broyat de bois, et, plus loin, de collines de déchets végétaux et de compost. Là, comme issus d'un film de Ridley Scott, émergeant des nuées de vapeur d'eau dégagées par les végétaux en décomposition : les salariés en insertion ; qui juché sur un engin nerveux gravissant un tas de compost pour mieux le retourner, qui mesurant les températures au cœur du processus de fermentation.

Ils sont impliqués dans toutes les étapes du cycle de production, jusqu'au calibrage du compost — à des granulométries différentes selon la clientèle.

Philippe Donon, l'encadrant technique, veille sur sa petite troupe tout en gérant la logistique et les flux : la surface de stockage étant limitée, le rythme entre les entrées de déchets et les sorties de matériaux transformés doit être parfaitement maîtrisé, ainsi que le temps nécessaire au processus entièrement naturel du compostage. Chez Bio Yvelines Services, « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », dans le respect de l'environnement.

Travail d'équipe, physique, loin de l'enferme-

ment d'une vie de bureau, en plein air été comme hiver. Climat propice à l'entraide, à une réadaptation pas trop rigide à la vie professionnelle. L'encadrement — notamment *via* la très humaine gestion quotidienne de Philippe Donon — insiste surtout sur les fondamentaux : ponctualité, respect des consignes, règles élémentaires de la vie de groupe (propreté, politesse, etc.)

Deux gérants et un administrateur, tous bénévoles, actifs retraités d'une carrière de cadres supérieurs, insufflent leur culture d'entreprise, garants du dynamisme et du développement de la structure. Ils exhibent fièrement les chiffres attestant la réussite économique de leur petite entreprise.

De fait, l'accompagnement est plus professionnel que social, plus empirique et familial que réelle-

CHEZ BIO YVELINES SERVICES, « RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, TOUT SE TRANSFORME », DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

ment formalisé : des formations techniques sont mises en oeuvre (conduite d'engin, formations sécurité en particulier), un réseau d'entreprises partenaires offre un potentiel certain de débouchés aux salariés en insertion. Une année 2004 difficile en terme de recrutement a fait prendre consi-

cience au triumvirat dirigeant de la nécessité de renforcer le suivi social, particulièrement en amont et en aval du parcours d'insertion, et un projet de convention est en cours à ce sujet.

Marchés porteurs pour l'entreprise, débouchés prometteurs pour les salariés : encore une preuve que l'IAE par la production, ça marche !

CONTACT

BIO YVELINES SERVICES
Gare des Matelots
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 02 79 84
Fax : 01 39 49 44 15

Gérants :

André Weil

Pierre Le Gall

Administration :

Bernard Richou

Chef de plate-forme :

Philippe Donon



FICHE TECHNIQUE

SARL créée en 1998
2 co-gérants bénévoles
1 administrateur bénévole
1 chef de plate-forme / encadrant technique.
5 ETP conventionnés, 4,49 réalisés.
30 salariés embauchés depuis 1998.
Temps moyen de parcours : 9 mois

-12 000 tonnes de déchets traitées par an
-4 000 tonnes de broyat produites
-3 000 tonnes de compost produites

AGENDA

CDIAE

Paris : 27/05
 Seine et Marne : 07/07
 Yvelines : 17/06–08/07
 Essonne : 17/06–30/06
 Hauts-de-Seine : 17/06
 Seine Saint-Denis : 06/06
 Val de Marne : 07/06
 Val d'Oise : 28/06

UREI Île-de-France

Assemblée Générale

Vendredi 24 juin (de 9h00 à 13h00)
 Salle Saint Bruno
 9, rue Saint Bruno
 75018 PARIS

Réunions d'information IAE et EI
 (Ces réunions gratuites se tiennent dans nos locaux. Inscriptions sur notre site.)

Vendredi 27 mai, 14h30-17h00.
 Vendredi 24 juin, 14h30-17h00.

Jeudi de l'Urei

9 juin (09h30) : Le Transfert de Savoir-Faire (TSF)
 7 juillet (09h30) : Formation professionnelle continue; droit à la formation

CNEI

25 mai : Réunion nationale des EITT
 24-26 mai et 15-16 juin : Professionnalisation des encadrants
 7-9 juin : les bases de l'analyse comptable et financière.
 23 juin : assemblée générale.

ARSIE

16 juin
 7 juillet

Urei Info

Directeur de la publication :
 Didier Bonnavaud
 Ont participé à ce numéro :
 Nathalie Ducros, Sonia Bitton, Catherine Lecuyer, Alain Brom, Erwan Larher
 Maquette : R1
 ISSN en cours

UREI Île-de-France
 12, rue de la Lune 75002 PARIS
 tél. : 01 42 36 02 35
 fax : 01 40 39 04 72
 e-mail : contact@urei-idf.org
 site : www.urei-idf.org

l'essentiel

petit à petit, l'EI fait son nid...

La Ville de Paris, la DDTEFP et la Région se sont associées pour lancer une couveuse d'entreprises d'insertion, sous forme d'un G.e.a.i. (groupement d'entrepreneurs accompagnés individuellement) porté par la Boutique de gestion de Paris.

Ce dispositif vise à renforcer le développement de l'offre d'insertion, et s'inscrit pleinement dans la démarche de professionnalisation du secteur encouragée par la Fédération.

Le dispositif de la couveuse permet aux futurs créateurs d'entreprises d'insertion de renforcer leurs compétences en matière de gestion, mais aussi sur les aspects commerciaux et juridiques. En utilisant le n° de SIRET du G.e.a.i., l'entrepreneur peut ensuite sans prise de risque tester son projet en grandeur réelle avant de procéder à la création de l'entreprise.

L'Urei est partie-prenante de cette couveuse, au niveau du repérage et de la sélection des porteurs potentiels (en particulier via sa réunion d'information mensuelle), de leur formation théorique sur l'IAE, et de l'organisation des stages pratiques au sein des entreprises d'insertion volontaires de la région.

La première session a débuté le 4 avril dernier avec 7 porteurs de projets.
 A suivre...

Renseignements auprès de l'Urei : 01 42 36 02 35.

en actes

L'UREI ON LINE !

En début d'année, le site de l'Urei a fait peau neuve. Il devient plus que jamais un lien actif et performant entre les adhérents et leur fédération régionale, mais également une vitrine pour l'insertion par la production et par le travail temporaire.

En effet, même au sein du champ de l'IAE, la riche diversité des EI et EITT reste méconnue, ainsi bien souvent que leur vocation, leurs finalités et leurs actions. En même temps qu'une source d'information pour nos adhérents, notre site se veut désormais accessible à un public profane, qui cherche à entreprendre, à s'associer ou simplement à consommer autrement, selon des valeurs qui rejoindraient les nôtres. Développer la professionnalisation de notre réseau, c'est développer les savoir-faire mais aussi cultiver un « faire savoir », dont notre site se veut un outil privilégié.

www.urei-idf.org

LABELLISATION DES PRATIQUES SOCIALES : RIEN N'ARRÊTE LA DYNAMIQUE !

Les EI qui ont acquis le label Qualirei depuis plus de 3 ans doivent, pour le conserver, se pencher à nouveau sur le processus et montrer comment elles ont mis en œuvre les « voies de progrès » proposées par la Commission régionale. Bien qu'elles soupirent un peu à propos du temps qui passe — vite —, aucune d'elles ne renonce à cet acquis qu'elles jugent précieux. « L'arrêt sur image » nécessaire pour considérer les trois années écoulées les amène à constater qu'à bien y réfléchir, les mouvements internes sont beaucoup plus conséquents qu'elles ne se l'imaginaient : changement de personnel permanent, déploiement de nouvelles activités, investissements, repositionnement auprès des partenaires, évolution des profils des salariés en insertion...

Alors, comme l'habit qui ne sied plus à un corps qui grandit, elles décident, en majorité, de redéployer la totalité du processus tant il leur paraît évident maintenant que l'entreprise vit et se transforme perpétuellement. S'en rendre compte, et le montrer lors du renouvellement du label, permet de fédérer les équipes autour d'un projet commun d'évaluation de « l'histoire de vie » de l'entreprise.

NOUVELLE TÊTE ET TÊTES NOUVELLES

L'UREI-IDF a reçu pour étrennes une nouvelle déléguée régionale, Nathalie Ducros, qui a pris ses fonctions mi-janvier en provenance directe de la DDTEFP 75. Parallèlement, deux nouveaux bénévoles ont intégré notre structure, afin de pallier les départs de Jean-Claude Rives et Christiane Campioni.

Bernard Chabert d'abord, qui nous apporte son expérience dans le secteur bancaire, ainsi qu'au sein du réseau France Active ; Laurent Brisset ensuite, riche de son parcours de dirigeant au sein du groupe Renault et de la Caisse des dépôts et consignations. Tous deux viendront en appui de certaines de nos missions : mise à jour de l'observatoire régional, appui aux porteurs de projets, développement de l'offre d'insertion, conseil aux adhérents — principalement sur les plans économiques et financiers.